



ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
 ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 03-Apr-2015, 10:58
 CMS/CFO: Sann Rada

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
 Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
 Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

Kingdom of Cambodia
 Nation Religion King
 Royaume du Cambodge
 Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
 Trial Chamber
 Chambre de première instance

TRANSCRIPTION - PROCÈS
 PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

30 mars 2015
 Journée d'audience n° 265

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
 Claudia FENZ
 YA Sokhan
 Jean-Marc LAVERGNE
 YOU Ottara
 THOU Mony (suppléant)
 Martin KAROPKIN (suppléant)

Les accusés :

NUON Chea
 KHIEU Samphan

Pour les accusés :

Victor KOPPE
 SUON Visal
 KONG Sam Onn
 Anta GUISSÉ

Pour la Chambre de première instance :

CHEA Sivhoang
 Roger Phillips

Pour les parties civiles :

Marie GUIRAUD
 LOR Chunthy
 SIN Soworn

Pour le Bureau des co-procureurs :

SONG Chorvoin
 Dale LYSAK
 Vincent DE WILDE D'ESTMAEL

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun

TABLE DES MATIÈRES

M. Richard DUDMAN (2-TCW-923)

Interrogatoire par M. le juge Président..... page 4

Interrogatoire par Me Koppe..... page 9

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

| Intervenants | Langue |
|-------------------------------|----------|
| Me BARRETT | Anglais |
| M. DE WILDE D'ESTMAEL | Français |
| M. DUDMAN (2-TCW-923) | Anglais |
| Mme la juge FENZ | Anglais |
| Me GUISSÉ | Français |
| Me KOPPE | Anglais |
| M. LYSAK | Anglais |
| Me LOWELL | Anglais |
| M. le juge Président NIL NONN | Khmer |

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 08h03)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir. Je déclare l'audience ouverte.

5 Aujourd'hui, la Chambre va entendre M. Richard Dudman par

6 vidéoconférence depuis les États-Unis.

7 Je prie le greffe de faire état des parties et individus présents

8 au procès aujourd'hui.

9 LA GREFFIÈRE:

10 Monsieur le Président, aujourd'hui, toutes les parties au procès

11 sont présentes.

12 Nuon Chea, quant à lui, est présent, mais dans la cellule de

13 détention temporaire, car il renonce à son droit d'être

14 physiquement présent dans le prétoire.

15 Le témoin appelé à déposer aujourd'hui, à savoir M. Richard

16 Dudman, par vidéoconférence depuis les États-Unis, confirme qu'il

17 n'a aucun lien, ni par le sang ni par parenté avec aucun des deux

18 accusés, Nuon Chea ou Khieu Samphan, ni avec aucune des parties

19 civiles constituées dans ce dossier. Le témoin prêtera serment

20 devant la Chambre.

21 Pendant sa déposition, M. Todd Lowell sera présent - il est son

22 avocat aux États-Unis - ainsi que M. Jason Barrett, l'avocat de

23 M. Dudman.

24 L'Unité des services techniques informe la Chambre que le lien a

25 été établi et que le témoin est également prêt lui aussi.

2

1 [08.06.29]

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Je vous remercie.

4 Nous allons à présent nous prononcer sur la requête de Nuon Chea.

5 La Chambre est saisie d'une requête présentée par Nuon Chea datée

6 du 30... 31 mars 2015 (sic).

7 Il confirme qu'en... qu'il souffre de maux de dos, de maux de tête,

8 qu'en raison de son état de santé il ne peut pas rester assis

9 longtemps, et, pour assurer sa participation effective aux

10 futures audiences, l'intéressé renonce à son droit d'être

11 physiquement présent dans le prétoire à l'occasion de l'audience

12 du 30 mars 2015.

13 Il a été dûment informé par ses avocats des conséquences de ce

14 renoncement, à savoir que ce renoncement ne saurait être

15 interprété comme un renoncement à son droit à un procès

16 équitable, ni à son droit de remettre en cause tout élément de

17 preuve versé au débat ou produit devant la Chambre à quelque

18 stade que ce soit.

19 [08.07.26]

20 La Chambre est également saisie d'un rapport du médecin traitant

21 des CETC daté du 30 mars 2015. Celui-ci indique que Nuon Chea

22 souffre de maux de dos chroniques et d'étourdissements et qu'il

23 ne peut rester en position assise trop longtemps. Il recommande à

24 la Chambre de permettre à l'intéressé de suivre les débats depuis

25 la cellule temporaire du sous-sol.

3

1 Au vu de tout ce qui précède et en application de la règle 81
2 alinéa 5 du Règlement intérieur, la Chambre fait droit à la
3 requête de Nuon Chea. Il pourra ainsi suivre les débats depuis la
4 cellule temporaire du sous-sol, et ce, pour toute la journée.
5 Services techniques, veuillez raccorder la cellule temporaire au
6 prétoire pour que Nuon Chea puisse suivre l'audience à distance
7 aujourd'hui.

8 Monsieur Todd Lowell, bonjour.

9 Me LOWELL:

10 Bonjour.

11 [08.09.19]

12 M. DUDMAN:

13 Bonjour.

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Et bonjour à vous, Monsieur Richard Dudman, qui apparaissez à
16 l'écran.

17 M. DUDMAN:

18 Je n'ai pas compris.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Permettez à la Chambre de poser un certain nombre de questions à
21 M. Todd Lowell, Todd Lowell qui est l'assistant. Ensuite, votre
22 avocat pourra intervenir, ainsi tout le monde comprendra qui est
23 présent et quel est le rôle des personnes qui sont à vos côtés.

24 Me LOWELL:

25 Bonjour, ici Todd Lowell.

4

1 Je travaille au Département de la justice aux États-Unis, dans le
2 district "de" Maine.

3 [08.10.45]

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Je vous remercie.

6 J'aimerais poser des questions à l'autre personne qui est avec
7 vous.

8 Pourriez-vous vous présenter?

9 Me BARRETT:

10 Je me nomme Jason Barrett. Je suis l'avocat de Richard Dudman. Je
11 viens... je travaille dans une... dans un bureau à Bangor, dans le
12 Maine.

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Je vous remercie.

15 La Chambre souhaite informer les parties et le public que, après
16 M. Dudman... que, auprès de M. Dudman, il y a deux avocats: M.

17 Jason Barrett, qui est l'avocat de M. Dudman, et une autre
18 personne. Ces deux personnes seront auprès de M. Dudman pendant
19 sa déposition devant la Chambre.

20 La Chambre souhaite remercier ces deux personnes.

21 [08.12.08]

22 M. DUDMAN:

23 Merci.

24 INTERROGATOIRE

25 PAR M. LE PRÉSIDENT:

5

1 Q. Monsieur le témoin, pourriez-vous s'il vous plaît dire à la
2 Chambre quel est votre nom complet?

3 M. DUDMAN:

4 R. Je me nomme Richard Dudman.

5 Q. Je vous remercie, Monsieur Richard Dudman.

6 Pourriez-vous dire à la Chambre quelle est votre date de
7 naissance?

8 R. Je n'ai pas compris la question.

9 Q. Quand êtes-vous né?

10 R. Je suis né le 3 mai 1918, il y a 96 ans.

11 Q. Je vous remercie, Monsieur Dudman.

12 Quelle est votre adresse actuelle?

13 [08.13.29]

14 R. Ellsworth, dans le Maine, 7-7-0-3 Surry Road - S-U-R-R-E-Y
15 (phon.) -, à Ellsworth, E-L-L-S-W-O-R-T-H, dans le Maine,
16 Ellsworth, 04605.

17 Q. Monsieur Richard Dudman, pourriez-vous s'il vous plaît répéter
18 votre adresse? Elle n'a pas été entendue clairement.

19 R. Je n'ai pas bien compris.

20 Q. L'adresse actuelle.

21 R. Mon adresse, c'est ce que je viens de vous dire. Je vous la
22 redonne: numéro 703... ou, plutôt, 70 (phon.) Surry Road -
23 S-U-R-R-E-Y (phon.) - Road - R-O-A-D -, dans la ville de
24 Ellsworth - E-L-L-S-W-O-R-T-H -, dans le Maine, 04605.

25 Q. Je vous remercie, Monsieur Dudman.

6

1 Quelle est votre profession?

2 R. Je suis écrivain indépendant.

3 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

4 L'interprète n'a pas entendu la réponse.

5 [08.15.39]

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Je vous remercie, Monsieur Dudman.

8 Q. Quelle est votre nationalité?

9 M. DUDMAN:

10 R. Ma nationalité? Je suis citoyen des États-Unis d'Amérique.

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Bien, je vous remercie, Monsieur Dudman.

13 En tant que témoin devant cette Chambre, vous êtes tenu de prêter
14 serment conformément à vos croyances ou à votre religion.

15 Pouvez-vous le faire?

16 M. DUDMAN:

17 On me demande si je peux prêter serment?

18 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

19 Dit Richard Dudman: on lui répond que oui.

20 [08.16.32]

21 M. DUDMAN:

22 Oui, je peux prêter serment.

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Je vous remercie.

25 C'est le greffier qui va procéder à la cérémonie de prestation de

7

1 serment.

2 Monsieur Roger Phillips, pourriez-vous s'il vous plaît procéder à
3 la prestation de serment?

4 LE GREFFIER:

5 Monsieur Dudman, veuillez répéter l'intégralité du serment après
6 moi: je déclare solennellement que j'apporterai... que je dirai
7 toute la vérité, rien que la vérité, rien d'autre que la vérité.

8 M. DUDMAN:

9 Je déclare solennellement que je dirai la vérité, toute la vérité
10 et rien que la vérité.

11 LE GREFFIER:

12 Je vous remercie.

13 [08.17.32]

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Merci, Monsieur Dudman.

16 Q. Le greffier nous a rapporté qu'à votre connaissance vous
17 n'avez aucun lien avec aucun des deux accusés par parenté ou par
18 le sang, ni Nuon Chea, donc, ni Khieu Samphan, ni avec l'une
19 quelconque des parties civiles admises dans le cadre de ce
20 procès, est-ce exact?

21 M. DUDMAN:

22 R. C'est exact

23 Q. Je vous remercie.

24 La Chambre va à présent vous informer de vos droits et
25 obligations en tant que témoin.

8

1 En tant que témoin devant la Chambre, vous pouvez refuser de
2 répondre à toute question ou de faire toute affirmation
3 susceptible de vous incriminer.

4 S'agissant des obligations, en tant que témoin, vous êtes tenu de
5 répondre à toutes les questions posées par les juges ou par les
6 parties. Vous devez dire la vérité de ce que vous... savez, avez
7 vu, entendu, vécu ou observé directement et compte tenu de tout
8 événement en rapport avec la question posée par le juge ou toute
9 partie, dont vous avez souvenir.

10 [08.19.07]

11 Monsieur Dudman, avez-vous été entendu par les enquêteurs du
12 Bureau des co-juges d'instruction des CETC?

13 R. Je n'ai pas compris la question.

14 Q. Je répète à nouveau. Monsieur Dudman, avez-vous déjà été
15 entendu par les enquêteurs du Bureau des co-juges d'instruction
16 des CETC?

17 R. Non.

18 Q. Je vous remercie.

19 Monsieur Dudman, au cours de votre déposition, si vous avez
20 besoin d'une pause, n'hésitez pas à en informer la Chambre pour
21 que nous vous... puissions... pour que nous puissions vous accorder
22 cette pause. Avez-vous compris?

23 R. Peut-être dans 45 minutes, ce serait un bon moment pour moi
24 pour la pause.

25 [08.20.49]

9

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Je vous remercie.

3 La Chambre va à présent donner la parole à la défense de Nuon

4 Chea pour qu'elle interroge ce témoin. La défense de Nuon Chea

5 dispose d'une heure 20 minutes pour poser des questions.

6 Vous avez la parole.

7 INTERROGATOIRE

8 PAR Me KOPPE:

9 Je vous remercie, Monsieur le Président.

10 Madame et Messieurs les Juges, bonjour.

11 Maîtres, bonjour.

12 Monsieur le Président, avant de commencer, j'aimerais dire que

13 l'équipe de Khieu Samphan a généreusement accepté de nous

14 octroyer une part de "leur" temps d'interrogatoire. J'espère

15 ainsi pouvoir poser des questions pendant deux heures au témoin.

16 Q. Maître... Monsieur Dudman, bonsoir.

17 M. DUDMAN:

18 Bonsoir.

19 [08.22.04]

20 Me KOPPE:

21 Je suis Victor Koppe. Je suis co-avocat pour... de Nuon Chea, et

22 j'aimerais vous poser un certain nombre de questions.

23 Monsieur Dudman, bonsoir. Vous m'avez entendu? J'aimerais vous

24 poser des questions.

25 M. DUDMAN:

10

1 Oui, je peux vous entendre. S'il vous plaît, veuillez parler très
2 lentement et très clairement.

3 Me KOPPE:

4 Je ferai de mon mieux.

5 Monsieur Dudman, étant donné les délais, permettez-moi très
6 brièvement de résumer votre CV. Si je commets une erreur,
7 n'hésitez pas à me corriger.

8 Comme vous l'avez déjà dit, vous êtes né en 1918. C'était pendant
9 un mois de l'année à une époque où la guerre, la Première Guerre
10 mondiale, faisait encore rage.

11 Vous êtes ensuite allé à l'université en 1940. Votre sujet
12 principal d'études était le journalisme. Je crois que vous avez
13 également été officier dans la Navale pendant la Deuxième Guerre
14 mondiale. Et il me semble que c'est en 1949 que vous avez
15 commencé à travailler en tant que journaliste. Vous êtes resté
16 journaliste pendant 31 ans.

17 Monsieur Dudman, je crois que vous avez couvert notamment la
18 révolution à Cuba, l'assassinat du président Kennedy, le scandale
19 du Watergate, la guerre au Vietnam et bien d'autres conflits dans
20 le monde.

21 En 1970, vous avez passé 40 jours en captivité aux mains des
22 Vietcong au Cambodge.

23 Et, en 1993, vous avez reçu le prix de George Polk Lifetime
24 Award, qui est un prix que l'on décerne au journalisme (phon.)
25 d'un grand prestige.

11

1 Monsieur Dudman, permettez-moi de vous dire que je suis très
2 impressionné par votre parcours. Et je suis très enthousiaste et
3 épaté de voir qu'à 96 ans vous êtes encore prêt et vous souhaitez
4 toujours déposer en tant que témoin devant la Chambre.

5 Monsieur Dudman, je vous ai présenté un résumé très très bref aux
6 fins de la déposition. J'aimerais savoir si ce résumé est un
7 résumé qui est convenable ou si vous souhaitez rajouter quelque
8 chose.

9 [08.25.48]

10 R. Je crois que vous couvrez ma carrière. Mais, en fait, j'ai
11 commencé en tant que reporter quelque peu avant 1949. Outre cela,
12 vous avez rendu précisément et résumé précisément ma carrière.

13 Q. Merci, Monsieur Dudman.

14 J'ai quelques questions brèves de suivi à poser au sujet de votre
15 CV. Pourriez-vous dire à la Chambre comment il se fait que vous
16 avez reçu le prix de journalisme que j'ai mentionné un peu plus
17 tôt? Qu'est-ce qui vous a valu ce prix?

18 R. Je ne sais pas. C'est eux qui en ont décidé ainsi.

19 Q. Oui, j'entends bien. Mais, lorsque l'on vous a remis ce prix,
20 j'imagine que l'on vous a dit qu'il y avait des motifs et quels
21 étaient les motifs pour lesquels on vous décernait ce prix.

22 R. On m'a dit que j'étais un bon reporter.

23 Q. Je vous remercie, Monsieur Dudman.

24 Ma question suivante est... la voici: pourriez-vous décrire en
25 détails votre travail en tant que journalisme (phon.) lorsque

12

1 vous avez couvert les événements au Vietnam, au Cambodge, pendant
2 le siècle dernier?

3 [08.27.37]

4 R. On m'a envoyé à multiples reprises au Cambodge et au Vietnam.
5 J'ai effectué de nombreux voyages là-bas. Et je suis resté... ou
6 j'y restais en général quelques semaines. J'écrivais plusieurs
7 articles sur les conflits là-bas.

8 Q. Vous souvenez-vous à quelle fréquence vous vous rendiez dans
9 les années 70 en Indochine?

10 R. Peut-être une douzaine de fois.

11 Q. Monsieur Dudman, pourriez-vous nous dire... pourriez-vous nous
12 parler de vos 40 jours de captivité aux mains des Vietcong au
13 Cambodge?

14 Je n'ai pas besoin de détails sur les 40 jours, parce que j'ai lu
15 votre livre - ô combien intéressant à ce sujet! -, j'ai besoin de
16 savoir comment ceci a affecté votre connaissance et votre
17 compréhension du conflit entre le Vietnam et le Cambodge dans les
18 années 70.

19 R. Je n'ai pas compris votre question.

20 [08.28.58]

21 Q. Comme je le disais un peu plus tôt, vous êtes resté en
22 captivité aux mains du Front de libération nationale du
23 Sud-Vietnam - le Vietcong.

24 Vous avez écrit un livre à ce sujet, pourriez-vous nous dire
25 comment cette période de captivité a changé la façon dont vous

13

1 voyiez la guerre civile au Cambodge?

2 R. Je pourrais résumer en disant que j'ai appris que les Vietcong
3 qui étaient mes geôliers ont été en fait amicaux et serviables,
4 utiles. Je les ai vus comme des individus, je ne les voyais plus
5 comme l'ennemi sans visage.

6 Q. Et est-ce que cette expérience a changé la façon dont vous
7 compreniez la guerre civile au Cambodge? Ou est-ce que, après
8 tant d'années... est-ce que c'est difficile à... à dire?

9 R. Je ne crois pas pouvoir me souvenir de la façon dont ça ait
10 changé ma pensée à ce sujet.

11 Q. Dans les années 70 et par la suite - question de suivi -,
12 est-ce que vous pensiez être expert en matière de Vietnam et de
13 politique étrangère vietnamienne? Est-ce ainsi que vous vous
14 considérez?

15 [08.31.07]

16 R. Expert, pas vraiment. Jamais vraiment expert. Je continuais
17 sans cesse d'apprendre.

18 Q. Certes, mais peut-être vous y connaissiez-vous suffisamment ou
19 davantage que d'autres journalistes ou alors est-ce que c'est
20 difficile pour vous de faire cette évaluation?

21 R. J'ai couvert le Département d'État, les discours en termes de
22 politique, les actions... je ne sais pas trop comment vous répondre
23 mis à part vous dire ce que je viens de vous dire.

24 Q. Je comprends que c'est une question difficile, Monsieur
25 Dudman, je vais donc passer à la suite.

14

1 Et j'aborde l'année 1990, c'est-à-dire il y a 25 ans. Je remonte
2 à 1990, Monsieur Dudman, parce que, le 17 août 1990, vous avez
3 écrit un article "au" "New York Times". Vous souvenez-vous avoir
4 écrit cet article dans le "New York Times"?

5 R. Je ne m'en souviens pas, mais le document a été imprimé pour
6 que je puisse le voir, mais je n'ai pas encore eu le temps de le
7 relire.

8 Q. Peut-être pourrait-on vous donner quelques minutes pour que
9 vous le lisiez ou est-ce que vous préférez que je vous pose des
10 questions au sujet de cet article et que vous répondiez à
11 brûle-pourpoint?

12 R. Si vous me permettez, donnez-moi un instant, je vais le
13 relire.

14 Q. Oui, allez-y, Monsieur Dudman.

15 (Courte pause)

16 [08.34.05]

17 Me KOPPE:

18 Pendant que le témoin lit, Monsieur le Président, je tiens à vous
19 dire qu'il s'agit du document E307/5.2.16 - ERN, en anglais:
20 01002091; en français: 01072646; et, en khmer: 01077091 jusqu'à
21 94.

22 (Courte pause)

23 [08.36.45]

24 M. DUDMAN:

25 J'ai fini de lire l'article.

15

1 Me KOPPE:

2 Merci beaucoup, Monsieur Dudman.

3 Q. Je me rends bien compte du fait que je vais vous poser des
4 questions par rapport à quelque chose qui remonte à 25 ans, mais
5 vous souvenez-vous de ce qui vous a incité à rédiger cet article
6 dans le "New York Times"?

7 R. Vous voulez que je vous dise pourquoi j'ai écrit cet article?

8 Q. Oui. J'aimerais savoir ce qui vous a poussé à l'écrire.

9 R. Je n'ai pas bien compris votre question.

10 Q. Je vous demandais si vous vous souveniez pour quelle raison
11 vous avez décidé de rédiger cet article. J'aimerais savoir ce qui
12 vous a poussé à le faire.

13 [08.37.39]

14 R. Oui, je m'en souviens.

15 Q. Pourriez-vous nous dire alors pourquoi?

16 R. Je m'étais rendu au Cambodge. L'on m'avait dit, aux États-Unis
17 et ailleurs, que je devrais y réfléchir. Et, en tant que
18 journaliste, j'avais envie de voir par moi-même. Je voulais
19 prendre mes propres décisions, me faire ma propre opinion. Je ne
20 voulais pas écrire ce que l'on me demandait d'écrire. Je voulais
21 faire des recherches. Je voulais voir ce qu'il en était de la
22 brutalité. Je voulais voir s'il y avait des signes de brutalité.
23 Je les ai vus. J'ai vu qu'il y avait une extermination de la
24 population. L'on m'a rapporté des incidents, mais cela ne m'a pas
25 suffi pour me déterminer quant à une éventuelle exécution de

16

1 masse ou extermination massive.

2 Je ne sais pas si vous comprenez ce que je veux dire. Mais, en
3 tant que journaliste, il faut toujours rester sceptique, il faut
4 toujours prendre du recul par rapport à ce que l'on vous dit. Il
5 faut essayer d'apprendre par soi-même, il faut essayer de voir
6 par soi-même. J'ai fait de mon mieux.

7 Et je ne sais pas si je rédigerais la même chose à l'heure
8 actuelle. Mais, ce que j'ai écrit, c'est ce que j'avais vu à
9 l'époque. Voilà ce que je puis vous dire au sujet de cet article.
10 [08.39.37]

11 Q. De façon générale, pourriez-vous dire que vous êtes toujours
12 d'accord avec ce que vous avez écrit dans cet article à l'époque?

13 R. Depuis cet article, j'ai beaucoup lu par rapport à ce qui
14 s'est passé sous le régime de Pol Pot, j'ai essayé de comparer
15 beaucoup de sources, et je doute que j'aurais écrit cet article
16 en sachant ce que je sais aujourd'hui.

17 Le titre va peut-être un peu plus loin que le contenu de
18 l'article. Moi, je ne lis pas toujours mes propres titres... enfin,
19 je n'écris pas toujours mes propres titres. En tout cas, c'est
20 ainsi que c'est paru à l'époque.

21 Q. J'aimerais vous lire un ou deux extraits de cet article,
22 Monsieur le témoin, et j'aimerais ensuite vous poser quelques
23 questions de suivi. J'aimerais vous demander ce que vous avez
24 vraiment voulu dire lorsque vous avez écrit ces passages.

25 Monsieur le Président, j'ai déjà mentionné les ERN. J'espère que

17

1 tout le monde a ce document sous les yeux?

2 J'aimerais vous lire un paragraphe qui se trouve dans la deuxième
3 colonne:

4 "Avant d'abandonner la coalition de l'opposition, il faudrait
5 essayer de jeter un coup d'œil à l'homme que nous adorons
6 détester..."

7 Vous l'avez sous les yeux?

8 "... et qui a fait que l'on disait que Pol Pot et sa clique étaient
9 des fanatiques qui avaient perpétré un génocide, massacré plus
10 d'un million de Cambodgiens, et massacré également l'économie du
11 pays.

12 Les éléments de preuve étayant ces opinions rigides consistent
13 principalement en récits anecdotiques poignants, mais
14 statistiquement insuffisants, et des extrapolations de récits
15 d'exécutions en masse dans quelques villages. Et ils proviennent
16 pour la plupart de personnes ayant intérêt à salir le nom des
17 Khmers rouges: des réfugiés cambodgiens; dans une large mesure,
18 les victimes de la révolution de Pol Pot qui appartenaient à la
19 classe moyenne et à la classe aisée; et des Vietnamiens, qui, il
20 y a longtemps, ont annexé une bonne partie du Cambodge - Saigon
21 fut jadis une ville cambodgienne - et convoitent maintenant le
22 reste.

23 Hanoi connaît bien le jeu des relations publiques. À l'inverse,
24 Pol Pot et son régime érémitique n'ont pratiquement fait aucun
25 effort pour expliquer leur point de vue."

18

1 Apparemment, je dois ralentir un petit peu pour l'interprétation.

2 J'aimerais maintenant vous poser une première question. Vous
3 souvenez-vous pourquoi vous avez écrit que les anecdotes étaient
4 statistiquement insuffisantes et qu'elles étaient le fait de
5 personnes qui avaient intérêt à salir le nom des Khmers rouges?

6 Vous souvenez-vous pourquoi vous avez écrit cela?

7 [08.43.47]

8 R. Je ne me souviens pas exactement des conversations que j'ai
9 eues à ce sujet. Cela dit, je me souviens que l'on m'a dit ce
10 genre de choses. Comme vous l'avez dit en citant ce passage, j'ai
11 surtout dit qu'il fallait essayer de prendre du recul, essayer de
12 voir les choses différemment, de regarder autrement Pol Pot. Et
13 il y a des éléments de preuve... il fallait surtout réfléchir aux
14 éléments de preuve qui devaient étayer le fait qu'il y a eu une
15 extermination en masse.

16 À l'époque, j'ai donc essayé de garder le recul nécessaire en
17 tant que journaliste, mais j'en sais plus aujourd'hui que j'en
18 savais alors.

19 Q. J'aurais encore une question à vous poser sur ce paragraphe.

20 Qu'avez-vous voulu dire lorsque vous avez parlé d'Hanoi et du
21 fait que Pol Pot n'avait pratiquement pas fait d'efforts pour
22 expliquer son point de vue?

23 R. Je ne me souviens plus auprès de quelle source j'ai obtenu
24 cette information. Je ne m'en souviens pas vraiment. Je ne peux
25 bien sûr pas nier ce que j'ai écrit, mais je ne me souviens pas

19

1 pourquoi je l'ai écrit.

2 [08.45.35]

3 Q. Merci, Monsieur Dudman.

4 J'aimerais vous lire un deuxième passage à présent. J'aimerais
5 vous poser des questions sur ce passage, si vous êtes d'accord.

6 Il s'agit d'un paragraphe qui reflète la visite que vous avez
7 effectuée au Kampuchéa démocratique en 1978. Il s'agit de la
8 quatrième colonne de votre article, qui comment par "still" en
9 anglais.

10 Monsieur Dudman, si vous avez trouvé ce passage, j'aimerais vous
11 en donner lecture:

12 "Et pourtant les informations que j'avais reçues étaient pour la
13 plupart trompeuses.

14 Observant des centaines de Cambodgiens - bien trop nombreux,
15 selon moi, pour avoir été choisis à mon intention -, j'ai vu une
16 population dans l'ensemble en bonne santé, avec une répartition
17 démographique normale d'hommes, de femmes et d'enfants, dont des
18 bébés tenus dans les bras, et, de fait, beaucoup de mères qui
19 allaitaient. J'ai cherché en vain des abdomens distendus et des
20 cheveux ternes et brunâtres.

21 L'horaire de travail - de 7 heures à 19 heures - n'était pas
22 déraisonnable à une période de récolte. Une fabrique de
23 caoutchouc naturel, une usine pharmaceutique et une filature
24 semblaient fonctionner efficacement. Les exportations de riz
25 avaient légèrement repris, comme confirmé plus tard par le

20

1 ministère de l'Agriculture des États-Unis."

2 Monsieur Dudman, vous souvenez-vous si, avant d'avoir écrit cet
3 article dans le "New York Times", en 1990, vous avez relu votre
4 rapport, le rapport que vous aviez rédigé lors de votre visite de
5 décembre 1978? Avez-vous relu ce rapport avant d'écrire cet
6 article?

7 R. Je n'ai pas bien compris votre question. Pourriez-vous
8 reformuler s'il vous plaît?

9 [08.48.19]

10 Q. Bien entendu. Je viens de vous rappeler que vous aviez
11 effectué une visite en 1978. Je vous demandais si, avant d'écrire
12 cet article dans le "New York Times", vous aviez relu le rapport
13 que vous aviez rédigé début 1979, suite à votre visite effectuée
14 en 1978?

15 R. Je ne m'en souviens pas. Dans les paragraphes que vous avez
16 lus, qui commencent par "still", malgré tout, je me souviens
17 d'avoir cherché des traces, des signes de mauvais traitements
18 infligés à la population. J'ai écrit ce que j'ai vu.

19 Q. Je vais peut-être poser une autre question de suivi.

20 Lorsque vous avez rédigé cet article dans le "New York Times",
21 aviez-vous l'impression... avez-vous eu l'impression que le rapport
22 que vous aviez rédigé en 1979 reflétait bien l'expérience que
23 vous aviez eue dans le Kampuchéa démocratique en 1978?

24 R. Je ne comprends vraiment pas votre question. Je ne comprends
25 pas où vous voulez en venir.

21

1 [08.50.16]

2 Q. Je pose la question car je voudrais comprendre si lorsque vous
3 avez écrit cet article, en 1990, lorsque vous vous êtes appuyé
4 sur votre expérience, l'expérience de votre visite, je voudrais
5 savoir si, pour vous, en 1990, l'expérience que vous avez eue ou
6 le rapport que vous aviez rédigé reflétaient bien votre
7 expérience.

8 Est-ce que vous avez relu votre rapport de 1979 avant de lire... de
9 rédiger cet article en 1990?

10 R. Il s'agissait là de deux expériences bien distinctes. En 1978,
11 j'ai été menacé physiquement. J'aurais pu être tué très
12 facilement. En 1990, je marchais librement dans les rues et je
13 recherchais des signes, des traces de ce que j'avais recherché au
14 Cambodge. Dans les deux cas en fait, j'ai couché par écrit ce que
15 j'avais vu.

16 Je ne sais pas si je réponds à votre question, mais, en tout cas,
17 c'est bien là ma réponse.

18 Q. Ce que j'aimerais savoir, c'est si, onze ans après votre
19 visite, vous avez vu les choses différemment. Je voudrais savoir
20 si vous avez changé d'avis par rapport à la visite que vous avez
21 effectuée en 1978. J'aimerais savoir si, en 1990, vous aviez
22 changé ou non d'avis par rapport à ce que vous aviez vécu en
23 1978.

24 [08.52.24]

25 R. Je ne vois pas de divergence entre ces deux récits. À chaque

22

1 fois, j'ai fait part de mon expérience, de ce que j'avais vu.

2 Q. Merci, Monsieur Dudman.

3 Je vous pose la question pour une autre raison. Je vous pose
4 cette question parce que, lorsque nous avons posé la question à
5 Mme Elizabeth Becker, qui a participé au même voyage que vous,
6 nous avons cité cet article, votre article - elle l'avait lu -,
7 et, dans sa déposition - je peux la citer -, elle s'est montrée
8 très critique par rapport à cet article. Elle nous a dit qu'elle
9 n'était pas du tout d'accord avec ce que vous aviez écrit là.

10 Si vous me le permettez, Monsieur Dudman, je peux vous lire une
11 partie des réponses qu'elle a apportées, et j'aimerais alors que
12 vous y réagissiez.

13 J'ai demandé à Elizabeth Becker...

14 Monsieur le Président, je parle du E1/260. Il s'agit de la
15 déposition du 10 février 2015 entre 13h51 et 14 heures. Je lui ai
16 demandé si elle pouvait faire des commentaires d'ordre général
17 sur l'article que M. Dudman avait écrit. [08.54.10]

18 Elle a répondu:

19 "Je ne suis pas d'accord avec son contenu. En 1990, lorsqu'il a
20 été publié, toutes les archives de Tuol Sleng avaient été
21 divulguées. Les éléments de preuve étaient clairs. Et Dick avait
22 pris sa retraite. Il n'était jamais retourné au Cambodge après
23 1978. J'aime beaucoup Dick, je l'admire beaucoup, mais j'étais
24 vraiment désolée de voir ce qu'il avait écrit parce que les
25 éléments de preuve montraient bien le contraire."

23

1 Et, toujours dans cette même déposition, Monsieur Dudman,
2 Elizabeth Becker a dit que vos idées étaient complètement
3 démodées, que vous ne mentionniez pas les archives qui avaient
4 été divulguées suite à l'invasion des Vietnamiens. Et elle a
5 ajouté que les éléments de preuve étaient considérables et que
6 c'est bien la raison pour laquelle il y avait un procès à l'heure
7 actuelle.

8 Elle l'a rappelé. Donc, voilà:

9 "J'aime beaucoup Dick, je l'admire beaucoup, mais je regrette
10 qu'il ait écrit cela car le régime dont nous parlons était
11 incompétent et meurtrier."

12 Voilà pour ce qui est de sa déposition, Monsieur Dudman. Ensuite,
13 à 13h57, le même jour, elle a dit:

14 "Voilà un rapport qui ne s'appuie que sur une source. Lorsque
15 l'on se rend dans un pays et que l'on autorise les responsables
16 du gouvernement à tracer votre itinéraire, à rencontrer les gens
17 qu'ils souhaitent que vous rencontriez, vous n'avez aucune
18 liberté et vous ne pouvez rédiger qu'un rapport basé sur une
19 seule source. Ce n'est pas du journalisme. Je ne suis pas
20 d'accord."

21 Voilà. Donc, je vous ai cité ces passages, et j'aimerais
22 maintenant que vous réagissiez aux critiques proférées par
23 Elizabeth Becker concernant votre article.

24 [08.56.36]

25 R. Que puis-je dire? Personne n'aime être critiqué. Moi, j'ai

24

1 écrit ce que j'ai vu pendant ce voyage, j'ai fait mon travail de
2 journaliste. J'ai gardé le recul nécessaire, j'ai essayé de
3 regarder par moi-même, j'ai couché par écrit ce que j'ai vu. Je
4 ne suis pas d'accord lorsqu'elle dit que j'ai rédigé un article
5 sur la base d'une seule source.

6 Q. Je n'en suis pas convaincu moi-même non plus, mais j'ai cité
7 sa déposition. Pour résumer, en une phrase, elle critiquait
8 surtout le fait que vous ne vous étiez jamais rendu au Cambodge
9 auparavant et que vous n'étiez donc pas en mesure de comparer ce
10 que vous avez vu avec ce que vous auriez pu voir précédemment.

11 Qu'en pensez-vous?

12 R. Je n'ai pas compris votre question.

13 Q. Excusez-moi. Je vais reformuler.

14 Étant donné qu'Elizabeth Becker vous a critiqué dans ce tribunal,
15 elle a dit que vous ne vous étiez pas rendu Cambodge avant 1978
16 et que par conséquent vous n'étiez pas en mesure d'établir des
17 comparaisons. Vous ne pouviez pas établir de comparaisons par
18 exemple en matière de situation alimentaire, de la situation en
19 général, contrairement à elle, qui s'était rendue au Cambodge
20 auparavant.

21 [08.58.27]

22 R. Oui, elle s'est rendue au Cambodge bien plus souvent que moi.

23 Elle avait un angle de vision beaucoup plus large que le mien.

24 Mais le fait d'avoir été capturé et menacé en 1978, lorsque j'y

25 repense, je vois que j'ai essayé de voir les choses par moi-même,

25

1 et j'ai couché par écrit ce que j'avais vu, ce que j'avais vécu.

2 Q. Dans votre rapport de 1979, pensez-vous aujourd'hui qu'il y a
3 des éléments qui seraient trop positifs ou pas assez critiques
4 par rapport à ce que vous avez vécu au cours de votre séjour au
5 Cambodge?

6 R. Oui. D'après ce que j'ai pu lire par la suite, d'après toutes
7 les sources que j'ai pu consulter, je pense pouvoir dire à
8 présent qu'il y a eu un génocide sous le régime de Pol Pot. Ce
9 qui veut dire qu'à présent je ne rédigerai plus ce genre
10 d'article.

11 Q. Pardonnez-moi, je n'ai peut-être pas été suffisamment clair.
12 Je parlais de votre rapport de 1979.

13 Ah! Je crois que nous devons faire une petite pause?

14 Je vais en rester là pour l'instant, Monsieur Dudman.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Merci, Monsieur Dudman.

17 Nous allons faire une petite pause de dix minutes. Nous
18 reprendrons au bout de dix minutes.

19 Nous reprendrons à 9h10, Monsieur Dudman. Vous pouvez vous
20 reposer quelques minutes. Nous reprenons dans dix minutes.

21 (Suspension de l'audience: 09h01)

22 (Reprise de l'audience: 09h11)

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

25 La Chambre va à nouveau donner la parole à la défense de Nuon

26

1 Chea, qui va poursuivre l'interrogatoire de M. Dudman.

2 Vous avez la parole, Maître.

3 Me KOPPE:

4 Je vous remercie, Monsieur le Président.

5 Monsieur Dudman, à nouveau bonsoir.

6 M. DUDMAN:

7 Oui.

8 [09.12.32]

9 Me KOPPE:

10 Q. Si vous me le permettez, j'aimerais m'écarter de votre article
11 de 1990, et j'aimerais remonter le temps jusqu'en 1978, votre
12 visite au Kampuchéa démocratique. Nous avons tous, naturellement,
13 lu votre rapport.

14 Pourriez-vous nous dire, en dépit du nombre d'années qui s'est
15 écoulé, de façon générale, quelle était votre expérience pendant
16 le voyage ou quelle a été votre expérience pendant ce voyage en
17 décembre 78?

18 R. Je n'ai pas compris votre question. Qu'est-ce que vous me
19 demandez ?

20 Q. Ma question est la suivante: aujourd'hui, de quoi vous
21 souvenez-vous? Nous avons, naturellement, tous lu votre rapport,
22 mais seriez-vous en mesure aujourd'hui de nous parler... de nous
23 dire ce dont vous vous souvenez à propos de votre voyage de 78?

24 R. Je me souviens que l'on m'a menacé. Je me souviens que l'on
25 avait... une sorte de voyage organisé depuis Phnom Penh. Et nous

27

1 avons visité... nous nous sommes rendus dans presque tout le pays.

2 J'ai tout écrit à l'époque. Et l'article que j'ai écrit en 1990

3 reposait sur ce que j'avais vu en 1970... 78 [se reprend

4 l'interprète].

5 Et il y a deux volets à mes souvenirs. Il y avait, d'une part, ce

6 voyage organisé, qui était parfaitement insatisfaisant à mes

7 yeux, et il y a ensuite la menace physique après la réunion avec

8 Pol Pot. J'en ai un souvenir affreux.

9 [09.15.31]

10 Q. Monsieur Dudman, j'aimerais vous poser quelques questions sur

11 l'attaque contre M. Caldwell, mais j'y reviendrai un peu plus

12 tard. Je vais d'abord aborder votre voyage.

13 Vous avez dit que c'était, dans une certaine mesure,

14 insatisfaisant. Mais j'ai vu dans votre rapport que vous avez

15 aussi dit que vous aviez pu collecter beaucoup d'informations et

16 que vous aviez eu maintes occasions pour faire des observations.

17 Pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendez par-là? Lorsque

18 vous dites que vous aviez eu la capacité de collecter des

19 informations et que vous aviez eu maintes occasions d'observer,

20 qu'est-ce que vous entendiez par-

21 là?

22 R. Je ne me rappelle pas avoir dit cela. Vous dites que j'ai cru...

23 j'ai écrit que j'avais eu maintes occasions de recueillir des

24 informations?

25 Q. Oui. J'ai cet extrait de votre rapport de 79 dans lequel vous

28

1 dites que vous aviez à la fois la capacité de recueillir
2 suffisamment d'informations et également maintes occasions pour
3 observer.

4 Ma question est donc la suivante: aujourd'hui, que pouvez-vous
5 nous dire à ce sujet? Pourriez-vous nous en dire davantage?

6 [09.17.22]

7 R. Je n'ai vraiment aucun souvenir de ce que j'entendais par là,
8 ni des informations auxquelles je pensais. Peut-être qu'à
9 l'époque c'était le cas, mais je ne me souviens pas aujourd'hui
10 avoir écrit cela. Je ne me souviens pas avoir eu un tel accès aux
11 informations. Voyons, je l'ai sous les yeux...

12 Q. Monsieur Dudman, j'imagine et je comprends bien que vous
13 n'avez pas eu l'occasion de relire cet article du "New York
14 Times". Avez-vous eu l'occasion de relire le rapport de 79 ou
15 est-ce que cela n'a pas été possible?

16 R. Je ne me souviens pas de l'article. On peut peut-être
17 l'imprimer pour que je puisse le lire? Je l'ai ici à l'écran,
18 mais c'est très difficile à lire.

19 Q. Est-ce exact de dire que vous n'avez donc pas été en mesure de
20 relire votre article de janvier 1979 récemment?

21 R. Cela fait de nombreuses années que je ne l'ai pas vu, et je ne
22 me souviens plus de la teneur, de l'objectif de l'article.

23 [09.19.30]

24 Q. Peut-être qu'ici nous mélangeons deux choses. J'ai commencé
25 par vous poser des questions au sujet d'un article que vous avez

29

1 écrit dans le "New York Times".

2 À présent, je vous parle d'un autre document, du rapport de
3 janvier 1979, que vous avez écrit.

4 R. Oui, oui, je le vois à l'écran, mais je ne l'ai pas relu. Et
5 je ne me souviens pas de la teneur de ce rapport.

6 Q. Je comprends.

7 Si vous me le permettez, je vais donc lire le paragraphe
8 spécifique dans l'article pour vous rafraîchir la mémoire.

9 Monsieur le Président, il s'agit du document E3/3290 - en
10 anglais: 00419207.

11 Monsieur Dudman, il s'agit de la deuxième page.

12 Je vous en donne lecture:

13 "Si la visite revenait à un voyage organisé avec des limites
14 strictes imposées ou limitant les conversations...

15 Vous l'avez, Monsieur Dudman?

16 (Courte pause)

17 [09.21.34]

18 Page 3, je vous relis ce paragraphe, il est dit:

19 "Si la visite revenait à un voyage organisé, avec des limites
20 strictes imposées sur les conversations avec les Cambodgiens
21 ordinaires et si nous n'avions pas la possibilité de parler avec
22 les... aux responsables du gouvernement mis à part quelques-uns,
23 nous avons quand même eu de nombreuses occasions d'observations
24 pendant le voyage dans onze des dix-neuf provinces."

25 Voilà le contexte de cette phrase.

30

1 Est-ce que vous pourriez nous donner davantage d'informations et
2 nous dire pourquoi vous avez écrit cela - "il y avait bon nombre
3 de possibilités d'observations"?

4 Monsieur Dudman?

5 R. Oui, je me souviens effectivement que c'était très limité. On
6 ne pouvait parler à personne. Mais j'avais les yeux grands
7 ouverts pendant tout le voyage. Et j'ai donc rapporté ce que
8 j'avais vu. Je ne sais pas comment je puis répondre autrement à
9 votre question.

10 [09.23.08]

11 Q. Ce que je vous demande, c'est si, en dépit des restrictions,
12 vous avez pu voir suffisamment afin de présenter un rapport
13 complet sur la situation au Kampuchéa démocratique.

14 R. Je ne me souviens pas avoir dit que c'était un rapport
15 complet, intégral, de la situation sur ce qu'il se passait
16 là-bas. Comme je l'ai dit, c'était plutôt limité. J'ai écrit ce
17 que j'ai vu, là où je me trouvais, ce qu'il y avait.

18 Q. Un peu plus loin dans cet article, à nouveau, je cite:

19 "En dépit des restrictions qui nous avaient été imposées par les
20 Cambodgiens quant à nos activités, nous avons été en mesure de
21 recueillir des informations considérables sur le Cambodge depuis
22 la victoire communiste quatre ans auparavant, et ce, pour la
23 première fois."

24 Ce qui m'intéresse ici, c'est lorsque vous dites "informations
25 considérables" ou "significatives". Qu'est-ce que vous voulez

31

1 dire par là - lorsque vous parlez de ces informations
2 significatives?

3 R. Je ne m'en souviens pas. Je ne sais pas quelle information
4 j'avais alors à l'esprit.

5 [09.25.16]

6 Q. Je réfléchis à voix haute. Serait-il judicieux que demain vous
7 ayez la possibilité de lire votre rapport de 79, de vous
8 rafraîchir la mémoire, pour que je puisse vous poser des
9 questions ou que d'autres parties vous posent des questions plus
10 détaillées? Est-ce que c'est une éventualité qui est judicieuse?

11 R. Je peux le regarder maintenant et répondre aux questions.

12 (Courte pause)

13 [09.26.43]

14 Q. Vous avez écrit un bien long article, peut-être devrais-je
15 vous interrompre. Je ne suis pas certain en effet que vous aurez
16 suffisamment de temps pour tout lire étant donné que nous avons
17 peu de temps à disposition. Je vais lire un bref extrait, et je
18 vais vous demander si cela vous rafraîchit la mémoire.

19 Page suivante, page 4 - ERN, en anglais: 00419208 -, premier
20 paragraphe, je cite:

21 "Parallèlement, les conditions physiques de vie s'étaient bien
22 améliorées pour de nombreux paysans et anciens travailleurs
23 urbains, et peut-être même pour la grande majorité de la
24 population, comme le revendiquait le régime."

25 C'est une citation de votre rapport.

32

1 Pourriez-vous nous en dire davantage, Monsieur Dudman, d'après
2 vos souvenirs?

3 R. C'est une déduction éclairée que j'ai faite à partir de ce que
4 j'ai vu.

5 Q. Je vais poser d'autres questions.

6 Vous souvenez-vous du moment où vous avez écrit le rapport?

7 Est-ce que vous avez utilisé vos notes, celles que vous aviez
8 prises pendant le voyage?

9 R. Oui.

10 [09.28.45]

11 Q. Avez-vous toujours ces notes? Les avez-vous gardées?

12 R. Je n'ai pas compris la question.

13 Q. Savez-vous si vous avez toujours en votre possession les notes
14 que vous aviez prises pendant le voyage?

15 R. Non.

16 Q. Vous ne savez pas ou vous ne les avez plus?

17 R. Je ne les ai plus.

18 Q. Vous souvenez-vous avoir pris des photos pendant votre visite?

19 R. Je suis certain que je l'ai fait, mais je ne m'en rappelle pas
20 (phon.).

21 Q. Vous avez écrit votre rapport pour le "St. Louis Dispatch",
22 est-ce exact? Vous en souvenez-vous?

23 R. Je n'ai pas compris.

24 [09.29.56]

25 Q. Vous avez écrit votre rapport pour le "St. Louis Dispatch",

1 est-ce exact?

2 R. Oui.

3 Q. Vous souvenez-vous si vous avez discuté avec votre éditeur ou
4 avec qui que ce soit d'autre avant de mettre la dernière main au
5 rapport?

6 R. Je ne sais pas. Je l'ai envoyé par télégraphe, probablement,
7 depuis le Cambodge.

8 (Courte pause)

9 [09.31.21]

10 Je ne me souviens pas du moment où je l'ai écrit. Je ne sais pas
11 si je l'ai écrit sur place ou ailleurs. Je ne me souviens pas en
12 avoir discuté. Je crois qu'il a été publié tel que je l'avais
13 écrit.

14 Q. J'entends bien, cela fait très longtemps, Monsieur Dudman, et
15 je m'excuse de vous poser des questions sur des détails dont il
16 est très difficile de se souvenir. Je passe donc à présent aux
17 détails de votre rapport.

18 Que vous souvenez-vous d'une des dernières nuits pendant
19 lesquelles vous avez été tous les trois attaqués? De quoi vous
20 souvenez-vous au sujet de cette nuit-là?

21 R. Je me souviens de m'être réveillé en entendant des coups de
22 feu. J'étais au deuxième étage. J'ai traversé le couloir pour
23 aller dans la chambre de Malcolm Caldwell. J'ai parlé avec lui de
24 ce qui était en train de se passer. Nous avons décidé que nous ne
25 savions pas de quoi il s'agissait et que nous devions rester dans

34

1 nos chambres en attendant.

2 J'ai entendu qu'un jeune homme arrivait, qu'il était lourdement
3 armé. Il est venu d'en bas et il a pointé son arme sur moi. J'ai
4 eu peur qu'il ne tire. Il m'a... en fait, il m'a manqué. Et j'ai
5 entendu d'autres coups de feu après m'être retranché chez moi.

6 J'ai essayé d'aller sous le lit, mais le lit était trop bas. Je
7 me suis caché derrière.

8 Et, au bout d'environ deux heures, j'ai entendu d'autres coups de
9 feu. Au bout de deux heures encore, quelqu'un a frappé à ma
10 porte, un diplomate cambodgien, Thiounn Prasith, m'a dit que Mme
11 Becker allait bien, il m'a demandé si j'allais bien, je lui ai
12 dit que oui.

13 Et j'ai demandé si Malcolm Caldwell allait bien lui aussi. Mais
14 il m'a répondu qu'il avait été tué ou qu'il était mort en tout
15 cas.

16 Et il m'a demandé de sortir, d'aller voir le corps. Il était par
17 terre, allongé, il gisait, il avait bien l'air d'être mort
18 effectivement. Il était blessé à la poitrine.

19 Et sur le seuil de la chambre apparaissait le même homme qui
20 m'avait menacé, et lui aussi était mort, il baignait dans son
21 sang.

22 Mme Becker et moi-même sommes repartis le jour même. Nous sommes
23 passés par la Chine pour nous rendre aux États-Unis. Nous
24 emportions avec nous le corps de Malcolm.

25 [09.36.11]

35

1 Q. Merci beaucoup. Merci pour ce récit très poignant.

2 Vous souvenez-vous d'autres choses qu'aurait pu vous dire Thiounn
3 Prasith? Vous a-t-il dit pourquoi, vous a-t-il expliqué pourquoi
4 vous aviez été tous les trois attaqués de la sorte?

5 R. Je crois que nous nous livrions tous à des supputations. Nous
6 ne savions pas ce qui s'était passé.

7 Q. J'essaie de vous rafraîchir un peu la mémoire. Dans votre
8 rapport de 1979, vous avez parlé d'une attaque terroriste dont
9 vous aviez été victimes tous les trois.

10 Vous souvenez-vous des raisons pour lesquelles vous avez décidé
11 de parler d'attaque terroriste?

12 R. Non, je ne m'en souviens pas.

13 Q. Avez-vous été en mesure de réfléchir à qui pouvait être
14 l'auteur de cette attaque?

15 R. J'ai entendu beaucoup d'histoires, de récits. Moi,
16 personnellement, je n'ai pas d'avis en la matière.

17 [09.37.47]

18 Q. Vous avez entendu ces récits, ces théories, à l'époque ou plus
19 tard?

20 R. À l'époque. J'en ai également entendu d'autres par la suite,
21 mais c'est surtout à l'époque que j'ai entendu ces théories.

22 Q. Et, pour vous, certaines de ces théories semblaient plus
23 convaincantes que d'autres à l'époque ou bien cela remonte-t-il à
24 trop longtemps?

25 R. Je ne me souviens pas de quelle théorie était la plus

36

1 convaincante.

2 Q. J'aimerais vous lire un extrait d'un ouvrage que vous n'avez
3 peut-être pas lu. J'aimerais vous citer ce passage et vous
4 demander d'y réagir, si vous êtes d'accord, Monsieur Dudman.

5 Monsieur le Président, il s'agit du E3/4202 - ERN anglais:
6 00757538; en français: 00849451; et, en khmer: 00858363.

7 Monsieur Dudman, il s'agit d'un extrait d'un ouvrage rédigé par
8 Teth Sambath.

9 L'auteur y parle des réactions de Nuon Chea et Pol Pot par
10 rapport à ce qui s'est passé, cet événement.

11 Je vais citer un passage de ce livre, et j'aimerais que vous y
12 réagissiez. Êtes-vous d'accord, Monsieur Dudman?

13 R. Oui.

14 [09.40.09]

15 Me KOPPE:

16 Q. "Fin 1978, Pol Pot a décidé que les Khmers rouges méritaient
17 une certaine publicité. Il a donc invité trois étrangers à Phnom
18 Penh: les journalistes Mme Becker, Richard Dudman, et un
19 intellectuel, M. Caldwell. Il les a invités à un séjour de dix
20 jours placé sous haute supervision. Au cours de cette visite,
21 Malcolm Caldwell a été assassiné au milieu de la nuit. Elizabeth
22 Becker a parlé de cette visite dans son livre "When the War Was
23 Over". Elle a parlé du meurtre de Caldwell, qui visait
24 certainement à embarrasser, gêner, le régime khmer rouge.
25 Nuon Chea a dit qu'il avait été réveillé cette nuit-là par Pol

37

1 Pot à trois heures du matin. Pol Pot lui a dit que M. Caldwell
2 avait été assassiné. Nuon Chea a été choqué. À l'époque, la
3 tension avec le Vietnam grandissait et Pol Pot craignait qu'il ne
4 s'agisse d'une tactique pour ternir la réputation du Cambodge.
5 'Pol Pot a déclaré que c'était dû à de la négligence, mais sans
6 préciser qui était fautif,' a rapporté Nuon Chea.
7 'On était vraiment désolés pour ce qui était arrivé puisque l'on
8 avait autorisé à... on l'avait autorisé à entrer dans le pays et
9 qu'on devait donc le protéger. On n'était pas stupides au point
10 d'abattre un étranger. J'y ai vu une tactique de l'ennemi pour
11 nous forger une mauvaise réputation.'"

12 Fin de citation.

13 Monsieur Dudman, nous avons parlé de cet événement, des
14 différentes théories entourant cet événement. Auriez-vous des
15 commentaires à faire par rapport au passage de cet ouvrage que je
16 viens de vous lire?

17 [09.42.14]

18 R. C'est une explication tout à fait plausible, mais je n'ai pas
19 les moyens de savoir si elle est véridique.

20 Q. Vous avez raison, Monsieur Dudman, mais cela vous
21 rappelle-t-il la conversation que vous avez eue à l'époque avec
22 Thiounn Prasith?

23 R. Avec qui?

24 Q. Avec le responsable du ministère des Affaires étrangères,
25 Thiounn Prasith. Est-ce que cela vous rafraîchit la mémoire?

38

1 R. Non, je ne me souviens pas d'avoir discuté avec Thiounn
2 Prasith à ce sujet.

3 Q. Merci, Monsieur Dudman.

4 Au cours de votre visite... j'aimerais revenir à deux jours
5 auparavant, il s'agit d'un entretien que Mme Elizabeth Becker et
6 vous-même avez eu avec Pol Pot.

7 Vous souvenez-vous de cette interview?

8 R. Oui, je m'en souviens, mais pour moi ce n'était pas vraiment
9 une interview.

10 [09.43.45]

11 Q. Pour vous, c'était plutôt quoi? Un discours? Une conférence?

12 R. Oui, plutôt une conférence, un cours magistral.

13 Q. Vous souvenez-vous de quelque chose en particulier à ce sujet?

14 R. Oui.

15 Q. De quoi vous souvenez-vous?

16 R. Je me souviens que Pol Pot a répété à maintes reprises que les
17 Vietnamiens allaient envahir le Cambodge. Il l'a répété encore et
18 encore. Et, pour autant que je m'en souviens, il a dit qu'il
19 pensait qu'avec l'aide des États-Unis le Cambodge pourrait
20 repousser les Vietnamiens.

21 Q. Vous souvenez-vous d'autre chose? Vous a-t-il parlé des
22 objectifs que souhaitaient atteindre les Vietnamiens? Vous a-t-il
23 parlé de l'objectif recherché dans l'invasion du Cambodge par le
24 Vietnam?

25 R. Non, je ne m'en souviens pas. Il a parlé d'une invasion.

39

1 Q. Vous souvenez-vous d'autres détails relativement à cette
2 interview?

3 R. Non.

4 [09.45.32]

5 Me KOPPE:

6 Monsieur le Président, j'ai une demande à faire. Peut-être pas
7 maintenant, mais demain, si j'avais le temps, j'aimerais que M.
8 Dudman écoute un extrait de cet entretien, un extrait de sept
9 minutes qui pourrait peut-être lui rafraîchir la mémoire - du
10 moins, je l'espère.

11 Nous avons retranscrit cet extrait. Je suis bien conscient du
12 fait que nous présentons cette requête tardivement. Cela dit, le
13 texte pertinent a été placé sur l'interface. Nous pourrions le
14 faire maintenant, mais nous risquerions de dépasser 10 heures.
15 Voilà pourquoi je me tourne vers vous pour savoir si je peux.. de
16 quelle façon je peux procéder.

17 (Discussion entre les juges)

18 [09.48.20]

19 Mme LA JUGE FENZ:

20 Maître, nous avons une question pour vous. Si nous faisons passer
21 ce passage à présent, de combien de temps aurez-vous besoin par
22 la suite?

23 Me KOPPE:

24 Je crois que l'extrait lui-même dure neuf ou dix minutes, ce qui
25 nous mène à 9h55, et ensuite, bien sûr, j'aurai des questions à

40

1 poser. Il serait peut-être plus sage de le faire demain.

2 L'avantage supplémentaire, demain, c'est que je pourrai vous
3 avoir fait parvenir d'ici là une petite traduction, au moins,
4 plutôt, une petite retranscription de ce qui a été dit au cours
5 de cet entretien.

6 Mme LA JUGE FENZ:

7 Et ce serait toujours dans le cadre du temps partagé avec la
8 défense de Khieu Samphan?

9 Me KOPPE:

10 Je me tourne, de façon très amicale, vers la...

11 Me GUISSÉ:

12 Très gentiment, Madame Fenz et Monsieur le Président, j'aurai
13 besoin de quarante minutes avec M. Dudman. Donc, normalement, si
14 ça... nous avons, si j'ai bien compris, deux heures vingt
15 ensemble... non, deux heures quarante, pardon, pour l'ensemble de
16 la Défense. Donc, si la... s'il ne va pas au-delà de ces deux
17 heures, j'aurai toujours mes quarante minutes, donc ça devrait
18 aller.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 L'Accusation a la parole.

21 [09.50.16]

22 M. LYSAK:

23 J'aurais quelques remarques à faire. Nous avons effectivement
24 reçu une transcription de cette vidéo, mais la vidéo est en
25 khmer, il me semble. Sera-t-il possible de l'entendre dans la

41

1 version originale tout en suivant la transcription écrite?

2 Peut-être qu'il faudrait... il serait plus judicieux de faire

3 passer cet extrait maintenant pour pouvoir le faire.

4 Me KOPPE:

5 Monsieur le Président, sur la bande originale, l'on entend la

6 voix de Pol Pot en khmer, et il y a une interprétation en

7 anglais, par Thiounn Prasith, j'imagine.

8 Nous pourrions donc entendre ce passage en khmer et en anglais,

9 mais pas en français. Moi, j'ai réécouté la bande hier et il me

10 semble que la transcription n'est pas tout à fait exacte. Et

11 j'aimerais que la Chambre et M. Dudman puissent s'appuyer sur une

12 version plus précise.

13 Thiounn Prasith parle avec un accent français assez prononcé, il

14 est donc assez difficile à comprendre.

15 Si vous me le permettez, Monsieur le Président, dans

16 l'intervalle, j'aimerais poser mes dernières questions, et je

17 pense que nous pouvons repousser cela à demain, comme je l'ai

18 proposé.

19 Pardonnez-moi, Monsieur Dudman, pour ce petit intermède.

20 Si vous avez suivi, nous aimerions vous faire réentendre un

21 passage de votre entretien avec Pol Pot au côté de Mme Becker, et

22 cela aura lieu demain.

23 Q. Pour ce qu'il nous reste de temps ce matin, j'aimerais vous

24 reparler de votre voyage, et, plus précisément, des préparatifs

25 de votre voyage. Vous souvenez-vous de la façon dont vous avez

1 préparé ce voyage effectué en 1978?

2 R. Je n'ai pas bien compris votre question.

3 [09.52.58]

4 Q. Monsieur Dudman, je vous ai demandé si vous vous souvenez de
5 quelle façon vous avez préparé votre voyage, de quelle façon vous
6 vous êtes préparé avant de vous rendre au Cambodge. Par exemple,
7 vous êtes-vous entretenu avec des responsables du gouvernement?
8 Avez-vous rencontré d'autres personnes ou avez-vous fait quoi que
9 ce soit pour vous préparer à ce voyage?

10 R. Je ne m'en souviens pas en détails. Je suis certain d'avoir
11 parlé à beaucoup d'experts, de leur avoir demandé ce qu'il
12 fallait que je recherche là-bas.

13 Q. Juste avant votre voyage, vous souvenez-vous que le Congrès
14 américain s'était réuni pour parler des tensions entre le Vietnam
15 et le Cambodge?

16 R. Non, je ne m'en souviens pas.

17 Q. Vous souvenez-vous de vous être entretenu avec un responsable
18 de l'État appelé Douglas Pike?

19 R. Oui, je le connais. Je connais Douglas Pike. Je me souviens
20 d'avoir parlé avec lui, effectivement.

21 [09.54.32]

22 Q. Vous souvenez-vous de lui avoir parlé des tensions entre le
23 Vietnam et le Kampuchéa démocratique?

24 R. Non, je ne m'en souviens pas.

25 Q. Vous souvenez-vous avoir lu un document intitulé "Black Paper"

43

1 - "Livre noir" - avant de vous rendre au Cambodge?

2 R. Non.

3 Q. Si je vous rafraîchis la mémoire, il s'agit d'un document
4 publié par le ministère des Affaires étrangères du Kampuchéa
5 démocratique, document dans lequel l'on retrouve les raisons
6 possibles de l'agression vietnamienne. Cela vous dit-il quelque
7 chose?

8 R. Non, cela ne me dit rien. Je ne m'en souviens pas.

9 Q. Juste avant votre visite au Kampuchéa démocratique, en 1978,
10 vous souvenez-vous du fait que le Vietnam avait conclu un accord
11 militaire avec l'Union soviétique?

12 R. Je ne m'en souviens pas.

13 [09.56.13]

14 Me KOPPE:

15 Merci, Monsieur le Président.

16 Merci, Monsieur Dudman. Merci d'avoir répondu à mes questions.

17 Merci pour votre patience envers moi. Merci beaucoup, Monsieur.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 L'audience d'aujourd'hui touche à sa fin. Nous reprendrons
20 demain, mardi 31 mars 2015. Nous continuerons demain à entendre
21 la déposition du témoin, M. Richard Dudman, et je confirme que
22 l'audience commencera à 8 heures le matin.

23 Monsieur Richard Dudman, la Chambre vous remercie pour le temps
24 que vous lui avez accordé pour déposer. Votre déposition n'est
25 pas encore terminée. Vous déposerez à nouveau demain à partir de

44

1 8 heures, heure de Phnom Penh.

2 La Chambre remercie également M. Todd Lowell et M. Jason Barrett
3 pour leur aide. Merci à eux pour l'aide qu'ils ont fournie au
4 témoin. Vous êtes-vous aussi invités à participer à l'audience de
5 demain, qui commencera à 8 heures, comme je l'ai dit.

6 Agents de sécurité, veuillez ramener les deux accusés, M. Khieu
7 Samphan et M. Nuon Chea dans le bâtiment de détention. Veuillez à
8 ce qu'ils soient de retour demain dans le prétoire avant 8
9 heures.

10 L'audience est levée.

11 (Levée de l'audience: 09h58)

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25